



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040721

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/02/2025 13H39 C:023823 I:30064

V/Email reçu le Lundi 24/02/2025 a 13H39

V/REF.IMM. MS12778

IMMEUBLE : ALLEES EUROPE 9.1
215 AVENUE BERTHELOT
BAT 9.1
69008 LYON

Immeuble Neuf
Les Allées de l'Europe 9.1
C/O NEXITY LYON Syndic Vaise I
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

Vaulx en Velin, le 18 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°215 BERTHELOT-LOGEMENT DE MME WOLF-TEL:*07 82890566*
DIGICODE : 26115

MOTIF : INTERVENIR POUR UN PROBLEME AU NIVEAU D'UNE DES COLONNES VMC
MESURER LA PRESSION ET DIAGNOSTIQUER L'ORIGINE DE CE DYSFONCTIONNEMENT

Donneur d'ordre : M. F. HERNANDEZ

NATURE DE L'INTERVENTION :

Ramonage de gaine(s) et/ou nettoyage de bouche(s) de ventilation.

LE 28/02 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME WOLF
- AUCUNE PRESENCE DE VENTILATION DANS LA GAINESALLE DE BAIN

PREVOIR UN PASSAGE CAMERA DANS LA GAINESAFIN DE LA LOCALISER
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 07/04/25 a 08H58 M. F. HERNANDEZ

DT LGESTION Email envoyé le 03/03/25 a 08H46 M. F. HERNANDEZ

PREVOIR UN PASSAGE CAMERA DANS LA GAINESAFIN DE LA LOCALISER LE
DYSFONCTIONNEMENT

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,00	H.Ouvrier Electricien le 28/02	2	73,82	147,64



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040721

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				176,76
T.V.A. a 10,00%				17,67
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>194,43</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.